

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €

Siège social : 24, rue de la Montat
42100 SAINT-ETIENNE

DÉPÔT R.C.S. n°
2107002319

GREFFE T.C. ST-ÉTIENNE
N° Gestion : 993705
Date Dépôt :
N° Dépôt :

428 268 023 R.C.S. SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{ER} JUILLET 2000

...

QUATRIEME DECISION :

L'Associé unique décide de nommer en tant que Commissaires aux Comptes aux côtés des Commissaires aux Comptes en place pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant se tenir en 2006 pour se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 :

- en tant que Commissaire aux Comptes titulaire :
Le Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT
113, boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
- en tant que Commissaire aux Comptes suppléant :
Monsieur Daniel MARY DAUPHIN
16, rue du Professeur Deperet
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

CINQUIEME DECISION :

Suite à la volonté de Monsieur Daniel MARQUE de démissionner de ses fonctions de Président au sein de la société, l'Associé unique décide de nommer CASINO GUICHARD-PERRACHON en tant que Président de la société Distribution Casino France, dont le représentant permanent sera Monsieur Pierre BOUCHUT, Directeur Général de CASINO GUICHARD-PERRACHON et ce jusqu'à décision contraire.

Monsieur Pierre BOUCHUT a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat de Président ayant précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

...

COPIE CERTIFIEE CONFORME
[Signature]



■ Ernst & Young Audit
S.A. au capital de 13.028.875 F
344 366 315 R.C.S. Paris

■ Tour Cristal Parc
113, boulevard Stalingrad
69626 Villeurbanne cedex
Téléphone : 04.72.44.18.18
Fax : 04.72.44.18.00

Monsieur le Président
DISTRIBUTION CASINO FRANCE
24, rue de la Montat
42008 SAINT ETIENNE Cédex 2

N/REF. : JLD/ISI

Le 19 juillet 2000

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu proposer notre candidature aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de votre société.

Nous vous remercions de cette proposition et vous confirmons notre accord pour accepter ce mandat.

Nous vous précisons que nous ne tombons sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par les articles 220 et 221 de la loi du 24 juillet 1966.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Jean-Luc Desplat

Daniel MARY-DAUPHIN
Commissaire aux comptes
113, boulevard Stalingrad
69626 VILLEURBANNE CEDEX

Monsieur le Président
DISTRIBUTION CASINO FRANCE
24, rue de la Montat
42008 SAINT ETIENNE CEDEX 02

N/REF. : DMD/ASI

Le 19 juillet 2000


Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu proposer ma candidature aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de votre société.

Je vous remercie de cette proposition et vous confirme mon accord pour accepter ce mandat.

Je vous précise que je ne tombe sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par les articles 220 et 221 de la loi du 24 juillet 1966.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Daniel Mary-Dauphin